

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 MARS 2009

-:-

L'an deux mille neuf, le 26 mars, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 19 mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL (arrivée à 18h38), M. Denis HOCHSTETTER, M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, M. Patrick BOURDON, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Anne D'HERVÉ, Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND (arrivée à 18h54), M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Houria BOUDACHE, M. Jacques YVARS, M. Fernand BERSON, M. Jean-Claude GARNIER, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA représentée par Mme BICHAREL,
Mme Mireille MURA-SALAÜN, représentée par M. COILBAULT,
Mme Annie BESNIER, représentée par M. HOCHSTETTER,
Mme Christine PUND, représentée par Mme D'HERVE,
Mme Sonia VEBOBE, représentée par Mme PIAU,
Melle Jihane MEKARNI, représentée par M. YVARS,

ABSENT :

M. Bernard GITLER

SECRETAIRE :

Mme Milène COITOUX

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h39.

1 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET PRINCIPAL.

LE CONSEIL,

DECIDE de reprendre le résultat, dès le vote du Budget Primitif 2009, de la façon suivante :

- ligne 1068 – «Excédent de fonctionnement capitalisé »	945 446.03 €
- ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté »	813 784.74 €

DIT que cette reprise est justifiée par les documents suivants :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel 2008,
- une attestation,
- un extrait du Compte de Gestion de 2008,
- un extrait du Compte Administratif de 2008,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2008

Résultat des votes :

POUR	27
CONTRE	5
ABSTENTION	1

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT DE LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2009.

(Arrivée de Mme STEPHANE-LEMARCHAND à 18h54)

LE CONSEIL,

DECIDE d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2009 de la manière suivante :

	TAUX 2008	TAUX 2009	% 2008/2009
Taxe d'Habitation	17.76	18.38	3.5 %
Foncier bâti	21.76	22.52	3.5 %
Foncier non bâti	44.40	45.95	3.5 %

Soit, un coefficient de variation proportionnelle de 1.034917 et un produit attendu de 18 750 632.00 €

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	10 182 106.98 €
POUR	28	
CONTRE	6	
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	16 190 102.67 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 014	Atténuations de produits	23 910.41 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 139 347.72 €
POUR	24	
CONTRE	6	
ABSTENTION	4	
Chapitre 66	Charges financières	1 976 890.13 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	22 151.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	537 167.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	973 966.17 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 474 834.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 73	Impôts et taxes	22 895 186.00 €
POUR	28	
CONTRE	6	

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 247 891.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	211 325.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 013	Atténuations de charges	84 890.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 76	Produits financiers	92 009.93 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 388.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333.41 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 996 296.00 €
POUR	28	
CONTRE	6	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	297 442.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 204	Subventions équipements versées	224 190.00 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 041 728.50 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	994 918.83 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333.41 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves dont excédent de fonctionnement capitalisé	2 810 446.03 €
POUR	28	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	539 148.57 €
POUR	28	
ABSTENTION	6	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	28 060.00 €
POUR	28	
ABSTENTION	6	

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	537 167.00 €
POUR	28	
ABSTENTION	6	
Chapitre 024	Produit des cessions	2 821 567.00 €
POUR	28	
ABSTENTION	6	
Chapitre 040		
POUR		
CONTRE	Opération d'ordre de transferts entre sections	973 966.17 €
ABSTENTION	28	
	5	
	1	

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – RESTAURATION ET PORTAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général 138 570.91 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 1000.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 700.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts entre sections 4 254.09 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

B. RECETTES

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses 115 000.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations 3 500.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 26 025.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 4 254.09 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

B. RECETTES

Chapitre 040 Opération d'ordre de transferts entre sections 4 254.09 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

5 - CESSION A LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3 F DU FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS SIS 139 RUE PAUL HOCHART A L'HAÏ-LES-ROSES – TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT AFFERENTES AUX PRETS SOUSCRITS PAR FRANCE HABITATION.

La Commune de L'Haÿ-les-Roses accorde sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 885 469,63 € contractés par France Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à Immobilière 3 F conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Opération	N° de contrat	Date de la dernière échéance	Montant initial du prêt	Montant de la dette (euros)
L'Haÿ-les-Roses 139 rue Paul Hochart	0198079	25/07/2018	720 794,20 €	218 772,89 €
L'Haÿ-les-Roses 139 rue Paul Hochart	0927774	25/01/2010	59 455,12 €	4 905,84 €
L'Haÿ-les-Roses 139 rue Paul Hochart	0198086	25/07/2021	105 220,31 €	39 681,20 €

Les emprunts transférés sont garantis par la Commune dans les conditions précisées dans le tableau et pour la durée résiduelle de chaque emprunt.

Au cas où l'emprunteur-repreneur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignation et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Commune aux emprunts visés à l'article 1^{er}.

Résultat des votes

POUR 28
ABSTENTION 6

6 - PRESENTATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2008.

LE CONSEIL,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2008 par la Commune ou pour son compte.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

7 - CHARTE DE LA CITOYENNETE DE L' HAÏ-LES-ROSES - ADOPTION

LE CONSEIL,

DECIDE d'adopter la « charte de la citoyenneté ».

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

8 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GEOTHERMIE.

Est désigné Monsieur Jean-Claude GARNIER par **5 VOIX POUR**.

9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAÏ-LES-ROSES – APPROBATION DES STATUTS.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ, APPROUVE les statuts du syndicat intercommunal du second cycle du second degré du district de L'HaÏ-les-Roses

10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION « MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES » :
- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

LE CONSEIL,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

Résultat des votes :

POUR	31
ABSTENTION	3

11 - MISE EN REFORME DE VEHICULES.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ, DECIDE que les véhicules désignés ci-après sont mis en réforme :

RENAULT SUPER 5

- Type : C40705
- N° de série : VF1C4070513547566
- Puissance : 6 cv
- 5 places
- Immatriculation : 3561RL94
- 1^{ère} mise en circulation : 05/07/95
- Kilométrage : 119 945 km

RENAULT EXPRESS

- Type : F40R04
- N° de série : VF1F40R0412458302
- Puissance : 7 cv
- 2 places
- Immatriculation : 6383RL94
- 1^{ère} mise en circulation : 25/11/94
- Kilométrage : 94 053 km

RENAULT CLIO :

- Type : B57105
- N° de série : VF1B5710508799519
- Puissance : 4 cv
- 5 places
- Immatriculation : 7052RS94
- 1^{ère} mise en circulation : 19/06/92
- Kilométrage : 130 700 km

AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes mesures permettant de pourvoir à destruction.

12 - MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES AFFECTEES AUX CONSULTATIONS D'ORTHOPHONIE.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

DIT que le nombre d'heures affectées à la consultation d'orthophonie sera porté à 9 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2009.

AUTORISE le Maire à demander à la Caisse des Ecoles le remboursement de la moitié des salaires et charges patronales y afférents.

13 - REVALORISATION DES TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE que les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités locales seront fixés à compter du 1^{er} octobre 2008 ainsi qu'il suit :

Heure d'enseignement :

Instituteurs, Directeurs d'école élémentaire	21 € 33
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	23 € 97
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	26 € 37

Heure d'étude surveillée :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de Directeur d'école élémentaire	19 € 20
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	21 € 57
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	23 € 73

Heure de surveillance :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de Directeur d'école élémentaire	10 € 24
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	11 € 57
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	12 € 66

14 - RECENSEMENT RENOVÉ DE LA POPULATION 2009.**LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :**

DECIDE de fixer, pour les opérations de collecte 2009, les rémunérations suivantes :

➤ Pour les agents recenseurs :

La rémunération est proportionnelle au nombre et au type de bulletins collectés sur la base suivante :

- Bulletin individuel : 1 € 70 net
- Feuille de logement : 1 € 12 net
- Feuille de logement non enquêté : 1 € 12 net

➤ Pour le coordonnateur communal : un forfait de 780 € net

➤ Pour l'adjoint au coordonnateur communal : un forfait de 540 € net

CHARGE monsieur le Maire de l'exécution des présentes dispositions et de signer les documents afférents au recensement rénové de la population.

A 20h40 l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France

Publication du : 1^{er} avril 2009 au 2 juin 2009.